

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00089

APPROBATION DU PACTE D'ASSOCIES DE LA SAS «ENERGIES STEPHANOISES»

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230302-D20230008910

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

APPROBATION DU PACTE D'ASSOCIES DE LA SAS «ENERGIES STEPHANOISES»

Par délibération en date du 10 février 2022, le Bureau Métropolitain a validé l'entrée de Saint-Etienne Métropole au capital de la Société par Action Simplifiée « Energies Stéphanoises ».

Cette société au capital social de 50 000€, dont Saint-Etienne Métropole sera actionnaire majoritaire (40 %), aux côtés de la SEM Soleil (30 %) et d'Energie Partagée Investissement (30 %), a pour objectif premier le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur le territoire de la Métropole.

Pour cela, elle propose aux acteurs privés et publiques des formules de tiers-investissement : c'est elle qui investit dans les centrales solaires, pour revendre l'énergie produite à l'entreprise ou à la collectivité concernée dans le cas de l'autoconsommation, ou au réseau électrique via Enedis dans le cadre de l'injection.

Comme pour toute société, un pacte d'actionnaires régissant les engagements entre les différents associés doit être adopté pour Energies Stéphanoises. La présente délibération propose l'approbation du projet de pacte d'actionnaire en pièce jointe.

Ce projet de pacte d'associé convient notamment d'attribuer à Energie Partagée Investissement, acteur purement privé mais néanmoins citoyen, la Présidence de la société. Cette présidence garantira impartialité et prise de recul par rapport aux enjeux des projets développés sur le territoire.

Le pacte d'associé prévoit également expressément que Saint-Etienne Métropole pourra céder ses parts dans Energies Stéphanoises, à la société de développement des Energies Renouvelables en cours de création. Dotée d'un statut de Société d'Economie Mixte, cette dernière aura vocation à être la « société mère » de toutes les filiales (les SAS) dans laquelle Saint-Etienne Métropole a pu prendre des participations à ce jour (Energies Stéphanoises, Transpole Energie).

En complément des engagements classiques relevant du financement de la société en capital et en comptes courant d'associés incombant aux actionnaires, Saint-Etienne Métropole s'engage à promouvoir l'outil « Energies Stéphanoise » auprès des acteurs socio-économiques du territoire avec lesquels elle est amenée à travailler dans le cadre de ses compétences. Ainsi, les développeurs économiques et l'Agence de l'Energie et du Climat de la Loire (ALEC42), seront doté d'un matériel de communication afin de faire la promotion d'Energies Stéphanoises.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, approuve et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le Pacte d'Associés de la SAS Energies Stéphanoises.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

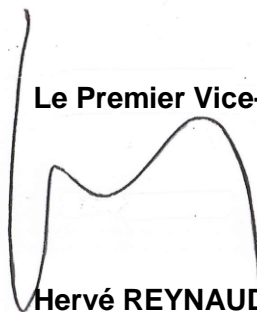
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD